

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Fax : 02 35 85 60 08 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

CONSEIL MUNICIPAL n°9 / 15 DÉCEMBRE 2020

REUNION DU 15 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle polyvalente de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire, Conseiller Départemental.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., M. SORIN P., Mme JUMIAUX A., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., M. AVRIL V., Adjoint, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., Mme SURET A., M. LEROY E., M. PETIT M., M. COUILLET T., M. SERAFFIN JC., Mme BOUCLON S., M. WINTER G.

Etaient absents excusés : Mme MOA K. (pouvoir à M. AVRIL V.), Mme POISSON C. (pouvoir à Mme FLEURY B.), Mme BREARD A. (pouvoir à Mme BOUCLON S.)

Date de convocation : 08/12/2020

Date d'affichage : 09/12/2020

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27

Monsieur LEROY a été désigné secrétaire de séance.

A – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION :

Le compte-rendu de la séance 17 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

M. Winter souhaite apporter une précision sur la remarque de Madame le Maire concernant les éléments formulés dans Visage par le groupe « Saint Nicolas autrement ». Il souhaite repréciser le contexte et l'objectif de la remarque et ne souhaite pas entrer dans des polémiques non constructives. La remarque formulée dans l'article porte sur la forme car il est dommage qu'un élu du conseil municipal apprenne une décision par la presse.

Mme Lefebvre prend acte de cette remarque et prend l'engagement de faire son possible pour intégrer cette remarque dans le fonctionnement avec la limite que certaines décisions doivent parfois être prises rapidement.

Aucune autre remarque formulée.

B – COMMUNICATIONS :

Commissions :

La commission n°1 « finances et ressources humaines » : 7 décembre 2020

La commission n°5 « culture – sport – vie associative – évènement » : le 4 décembre 2020

La commission n°6 « Petite enfance – écoles – restauration et transport scolaire » : le 3 décembre 2020

Subventions :

Le Pays Dieppois Terroir de Caux a décidé de nous accorder une subvention Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour le projet « Regard de jeunes #Simone Veil » d'un montant de

15 379.63 € au titre de la sous-mesure 19.02 du Programme de Développement Rural de Seine-Maritime et Eure 2014-2020.

Arrêtés municipaux d'ouverture des ERP sous conditions de Covid 19 :

- Stade Garçonnet Frères uniquement pour sport collectif des mineurs
- Tennis extérieur pour activité physique individuelle extérieure

ARRETE MUNICIPAL DE DELEGATION DE SIGNATURE

RESPONSABLES SERVICE URBANISME DE LA COMMUNE DU PETIT CAUX

Vu la convention en date du 4 novembre 2020 confiant à la commune de PETIT CAUX l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, et notamment son article 2,

Article 1 : dans le cadre de leurs attributions, telles qu'elles ressortent de la convention susvisée et à l'effet de signer les actes prévus à l'article 2, délégation de signature est donnée à :

- Madame Delphine BONNEMAISON, Directrice Adjointe du Service Urbanisme et Aménagement de la commune du Petit Caux,
- Madame Sandra VASSEUR, Directrice du Service Urbanisme de la commune de Petit Caux,

Article 2 :

- Les consultations des services extérieurs ;
- Les demandes de pièces et/ou les majorations de délai ;
- Le bordereau de transmission des dossiers d'autorisation du droit des sols en vue de l'établissement de la fiscalité (R.331-10 du code de l'urbanisme).

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au maire, sans délai, de toutes décisions prises et actes signés à ce titre.

Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élue l'ayant accordée ou la fin des fonctions des agents ayant reçu délégation.

ARRETE MUNICIPAL PORTANT SUSPENSION TEMPORAIRE D'UNE REGIE DE RECETTES

Régie de recettes pour la Cantine et le Transport scolaire

- Vu le décret 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- Vu le décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie du Covid 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
- Considérant la nécessité de limiter au maximum les contacts interpersonnels pendant toute la durée de la pandémie, pour les agents et pour les administrés de la commune de Saint Nicolas d'Aliermont,
- Vu l'avis émis par le comptable public assignataire en date du 04/12/2020,

Article 1 – La régie de recettes instituée auprès du Service « Cantine et Transport scolaire » de la Commune pour l'encaissement des produits de la cantine scolaire (vente de tickets), et des participations au transport scolaire, selon les tarifs fixés par délibération ou décision du Maire, est suspendue à compter du confinement en date du 29 octobre 2020, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020/2021.

C – DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 :

Délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2020 accordant délégation au Maire

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises par le Maire à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

■ Concessions octroyées

Trentenaire	:	3
Cinquantenaire	:	1
Columbarium	:	-
Cavurne 30 ans	:	-
Plaque jardin souvenir	:	-

■ 20201124-A - Audit énergétique – Gymnase - SAS PERFENCO

- Considérant la nécessité de conclure un marché selon devis pour réaliser une étude thermique afin de définir le programme des travaux d'économie d'énergie et leur estimation,

1 – Un marché selon devis pour réaliser un audit énergétique préalable aux travaux à effectuer sur le gymnase, sera conclu avec la société SAS PERFENCO – 51 RUE DE LA REPUBLIQUE - 76250 DEVILLE-LES-ROUEN.

2 – Le montant de l'audit énergétique pour ce bâtiment prévu selon le devis est de 2 135.90 € H.T. soit 2 563.08 € T.T.C. Le paiement sera effectué au vu des factures établies selon l'avancement de l'étude.

3 – La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget de la Commune Saint Nicolas d'Aliermont (c/104/2313). Elle sera ensuite intégrée au compte 21318 après la fin des travaux.

4 – Cette étude permettra de définir un programme de travaux d'économie d'énergie à effectuer sur le gymnase.

■ 20201124-B - Audit énergétique – Mairie - SAS PERFENCO

- Considérant la nécessité de conclure un marché selon devis pour réaliser une étude thermique afin de définir le programme des travaux d'économie d'énergie et leur estimation,

1 – Un marché selon devis pour réaliser un audit énergétique préalable aux travaux à effectuer sur la mairie, sera conclu avec la société SAS PERFENCO – 51 RUE DE LA REPUBLIQUE - 76250 DEVILLE-LES-ROUEN.

2 – Le montant de l'audit énergétique pour ce bâtiment prévu selon le devis est de 3 100.00 € H.T. soit 3 720.00 € T.T.C. Le paiement sera effectué au vu des factures établies selon l'avancement de l'étude.

3 – La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget de la Commune Saint Nicolas d'Aliermont (c/104/2313). Elle sera ensuite intégrée au compte 21311 après la fin des travaux.

4 – Cette étude permettra de définir un programme de travaux d'économie d'énergie à effectuer sur la mairie.

■ 20201124-C - Procédure de reprise de concessions en état d'abandon du cimetière de la ville de Saint Nicolas d'Aliermont - GESCIME

- Considérant la consultation et la publicité adaptée réalisée sur le site de la ville de Saint Nicolas d'Aliermont et de BOAMP en date du 22/09/2020,

- Considérant la nécessité de conclure un marché pour la mission de préparation et de réalisation de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon du cimetière de la ville de Saint Nicolas d'Aliermont,

1 – Un marché pour la mission de préparation et de réalisation de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon du cimetière de la ville de Saint Nicolas d'Aliermont, sera conclu avec la société SAS GESCIME – 1 place de Strasbourg – 29200 BREST.

2 – Le montant des frais de procédure prévus selon le bon de commande est de 8 351 H.T. soit 10 021.20 € T.T.C. pour 60 concessions, sur plusieurs années de 2021 à 2024. Ce montant est variable selon le nombre réel de concessions à reprendre. Le paiement sera effectué au vu des factures établies selon l'avancement de la mission.

3 – La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget de la Commune Saint Nicolas d'Aliermont (c/104/2128)

■ 20201201- Tarifs ALSH – sorties exceptionnelles - Régie de Recettes du Service Jeunesse

- Considérant la délibération du 11 juillet 2018 fixant les tarifs pour les activités ALSH et de garderie périscolaire du service Jeunesse,
- Considérant l'organisation par le service Jeunesse d'une sortie « Cinéma DSN Dieppe » le mercredi 21 octobre 2020, pour les enfants du service ALSH, avec participation exceptionnelle,

1. Le tarif unique suivant est appliqué le mercredi 21 octobre 2020 pour la participation exceptionnelle à la sortie « Cinéma DSN Dieppe » en supplément du tarif habituel de l'ALSH :

Date	Enfants concernés	Lieu	Tarif
mercredi 21 octobre 2020	Accueil de loisirs	Cinéma DSN Dieppe	2.00 €

2. La recette sera imputée sur les crédits budgétaires de la Commune (c/7067/15/421)

■ 20201203- Tarifs Boutique Musée – 2020/12

Régie de Recettes du Musée de l'Horlogerie

- Vu l'arrêté municipal portant institution d'une Régie de Recettes auprès du Service Musée, en date du 23 mars 2007,
- Vu la délibération du Conseil Municipal fixant les limites pour la détermination des prix des objets vendus à la boutique du Musée, en date du 29 mars 2007,
- Vu les décisions du Maire prises en application de l'article 2122.22 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la nécessité d'ajouter les tarifs des nouveaux articles à mettre en vente à la boutique du Musée, de modifier les prix de vente d'articles dont le prix d'achat a augmenté, et de supprimer certains articles,

DECIDE

3. Les tarifs suivants sont appliqués pour les articles mis en vente à la boutique:

Tarif BOUTIQUE Musée			
Désignation Article	Fournisseur	Prix de revient TTC	PRIX DE VENTE BOUTIQUE
Livre Barbapapa	Interforum Editis	Prix unique du livre	4,00 €
Livre ardoise	Interforum Editis	Prix unique du livre	6,99 €
Livre «Ma grande enquête pour apprendre l'heure»	Interforum Editis	Prix unique du livre	12,90 €
Livre «Tibot le robot horloge»	Interforum Editis	Prix unique du livre	14,90 €
Livre Le Gros Horloge de Rouen	La petite boîte	Prix unique du livre	4,50 €
Livre «Les Impressionnistes en Normandie»	YSEC MEDIAS	Prix unique du livre	6,00 €
Livre « la mécanique du geste »	PTC Les falaises	Prix unique du livre	19,00 €
Livre Catalogue expo «Make up Time»	Point de vues	Prix unique du livre	10,00 €
Livre Catalogue expo «La Mode au temps de l'impressionnisme. Derrière la montre, le corset »	Point de vues	Prix unique du livre	12,00 €
Livre "Wipe-clean Telling the time"	ABC Bookshop Rouen	Prix unique du livre	11,50 €
Livre "What's the Time, Mr Wolf?"	ABC Bookshop Rouen	Prix unique du livre	9,50 €
Livre l'art de l'horlogerie enseigné en trente leçons	Cultura Barentin	Prix unique du livre	27,00 €
Réveils mécaniques	Spiero	20,33 €	25,40 €
Réveils de voyage H42.1	Spiero	34,68 €	43,30 €
Pendule murale YS52	Spiero	21,53 €	26,90 €
Pendule murale WE38	Spiero	41,86 €	52,30 €
Pendule murale GB23	Spiero	26,31 €	32,90 €
Montre homme TR039A	Spiero	22,00 €	27,50 €
Montre homme TR045C	Spiero	26,00 €	32,50 €
Montre homme AC832.1	Spiero	24,00 €	30,00 €
Montre homme TR039D	Spiero	20,00 €	25,00 €
Montre homme TM64.5	Spiero	23,00 €	28,50 €
Montre femme L1847.11	Spiero	24,00 €	30,00 €
Montre femme L1847.13	Spiero	24,00 €	30,00 €
Montre femme brac. L3358.1	Spiero	20,00 €	25,00 €
Montre femme TT98.1	Spiero	24,00 €	30,00 €

Montre femme TT98.4	Spiero	26,00 €	32,50 €
Montre de poche L1749	Spiero	22,00 €	28,40 €
Montre de poche L1750	Spiero	22,00 €	28,40 €
Montre de poche L1751	Spiero	22,00 €	28,40 €
Montre de poche L1752	Spiero	22,00 €	28,40 €
Montre de poche L1753	Spiero	22,00 €	28,40 €
Montre de poche L1754	Spiero	22,00 €	28,40 €
Brochure «sur les pas des horlogers»	La SNEIP	1,30 €	1,50 €
Carte postale	Plonk et Replonk	0,87 €	1,00 €
Carte postale expo	Interne Musée	0,50 €	1,50 €
Sac cabas allons voir ...	Interne Musée	5,00 €	7,00 €
Magnet allons voir si...	Interne Musée	0,50 €	1,50 €
Livret de coloriage	Interne Musée	1,50 €	2,00 €
Mug Galilée	Interne Musée	1,50 €	3,00 €
Catalogue Galilée	Interne Musée	18,00 €	20,00 €
Livre CD «Le voyage d'une élégante»	Interne Musée	4,50 €	5,50 €
Magnet	Interne Musée	1,26 €	3,00 €
MUG	DDM	3,86 €	4,50 €
collier "bulle de temps" bronze	Lady Cataclysm	9,00 €	11,00 €
collier "bulle de temps" acier	Lady Cataclysm	11,00 €	13,50 €
Broche cadran	Lady Cataclysm	14,00 €	17,50 €
collier	Lady Cataclysm	12,00 €	15,00 €
Boucles d'oreilles	Lady Cataclysm	7,00 €	8,50 €
bagues	Lady Cataclysm	4,50 €	5,50 €
collier "cabochon"	Lady Cataclysm	7,00 €	8,50 €
broche "réveil"	Lady Cataclysm	4,50 €	5,50 €
Parure (boucles d'oreilles+ bague)	Lady Cataclysm	9,00 €	11,00 €
Bracelet "cabochon"	Lady Cataclysm	12,00 €	15,00 €
Collier "montgolfière"	Lady Cataclysm	9,00 €	11,00 €
Pin's	Lady Cataclysm	4,00 €	5,00 €
marque page rouage	Lady Cataclysm	5,50 €	6,80 €
broche xl rouage et pierre	Lady Cataclysm	12,00 €	15,00 €
broche rouage et cadran métal	Lady Cataclysm	13,00 €	16,00 €
broche fibule épingle	Lady Cataclysm	7,00 €	8,50 €
collier pendentif	Lady Cataclysm	8,00 €	10,00 €
Catalogue Réveils Animés	IC4	6,74 €	8,00 €
Catalogue Armand Couaillet	IC4	6,52 €	8,00 €

4. La recette sera imputée sur les crédits budgétaires de la Commune (c/7062/222/322)

■ 20201211- CONTRAT DE LOCATION DE BATTERIE ZOE

DIAC LOCATION S.A.

- Considérant la nécessité d'acheter un véhicule d'occasion dédié au service assainissement,
- Considérant la nécessité de conclure un contrat de location de batterie pour ce véhicule électrique ZOE,

1- Un contrat de location de batterie pour la voiture électrique ZOE sera signé avec la société DIAC LOCATION S.A., société de location et intermédiaire d'assurances, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : 14, avenue du Pavé-Neuf 93168 Noisy-le-Grand cedex.

2- Ce contrat prévoit la location de Batterie BATNR ZE FLEX, assistance incluse, pour un kilométrage limité à 10 000 Km par an, pour une durée de 5 ans, pour un montant mensuel de 69€ par mois.

3- Les dépenses seront imputées au budget Assainissement de Saint Nicolas d'Aliermont :

- Achat du véhicule électrique ZOE d'occasion, pour montant de 8 723,26€ TTC auprès de la société GUEUDET AUTO SEINE MARITIME - RENAULT NEUFCHATEL - 14 RUE DE LA GRANDE FLANDRE - 76270 NEUFCHATEL EN BRAY (c/100/2158)
- Location de batterie pour un montant de 69€ par mois auprès de la société DIAC LOCATION S.A.(c/613).

1 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, modifiée,
- Vu la délibération du 10/09/2020 modifiant le tableau des emplois communaux,
- Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint d'animation principal c12 pour le centre social, suite à mise en stage d'un agent,
- Considérant la nécessité de modifier des postes pour la réorganisation de la structure multi accueil à compter du 01/01/2021, suite aux départs en retraite de deux agents,
- Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de l'adjoint technique TNC 20H en TC
- Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de l'assistant d'enseignement artistique 5H en 7H
- Considérant l'avis du Comité Technique en date du 03/12/2020,
- Considérant l'avis de la Commission des Finances et Ressources Humaines en date du 07/12/2020,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Décider les modifications suivantes du tableau des emplois communaux à compter du 01/01/2021 :
 - suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe TC (Centre Social)
 - suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe TC (Structure multi-accueils)
 - suppression d'un poste d'EJE classe exceptionnelle TC (Responsable adjointe Multi-accueils)
 - création d'un poste d'Educateur de jeunes enfants TC (Responsable adjointe Multi-accueils)
 - modification de la durée hebdomadaire du poste d'ATSEM principal c12 de 21h à 28h TNC (Structure multi-accueils)
 - modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique principal c12 de 20h TNC à TC (Services techniques/ Sports)
 - modification de la durée hebdomadaire du poste d'assistant d'enseignement artistique principal c11 de 5h à 7h TNC (Ecole de musique - clarinette)
- Dire que le tableau des emplois communaux sera désormais le suivant (voir page suivante)
- Autoriser Madame le Maire à recruter exceptionnellement un agent non titulaire, dans l'hypothèse d'une recherche infructueuse de candidatures statutaires susceptibles de pourvoir les postes vacants.
- Autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint par délégation, à signer les contrats des agents du personnel recrutés au titre de l'article 3, 3-1, 3-2 et 3-3-2 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984.
- Autoriser le recours à des agents contractuels en cas d'accroissement temporaire d'activité, ou en cas de remplacement d'agents permanents.

Annexe n°1 : Tableau des emplois communaux

Commentaires : aucun commentaire, ni remarque formulée

Vote : à l'unanimité

2 – DUREE D'AMORTISSEMENT D'UN VEHICULE – BUDGET ASSAINISSEMENT

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M49 annexée à l'arrêté du 17 décembre 2007 du Ministère de l'Intérieur, modifiée au 1er janvier 2018,
- Vu la délibération du 24/09/2009 fixant les durées d'amortissement pour les immobilisations corporelles et incorporelles
- Considérant le projet d'achat d'un véhicule pour le service communal d'assainissement,
- Considérant l'avis de la Commission des Finances et du Personnel en date du 7/12/2020,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Décider d'appliquer les durées d'amortissement suivantes aux immobilisations du Budget Assainissement :

IMPUTATION	LIBELLE	DUREE	COMPTE AMORT.
2158	Installations techniques	60 ans	28158
131	Subventions sur installations	60 ans	1391
203	Etudes	5 ans	2803
131	Subventions sur études	5 ans	1391
2158	Véhicules	5 ans	28158

- Dire que la recette et la dépense d'amortissement seront imputées sur les crédits du Budget Assainissement M49.

Commentaires : Madame le Maire précise qu'il s'agit du premier véhicule électrique acheté par la collectivité.

Aux questions relatives aux aides mobilisées, M. Bréard répond qu'il s'agit d'un véhicule d'occasion qui n'est par conséquent pas éligible, mais calcul fait, le coût reste plus intéressant sur un véhicule d'occasion que sur un véhicule neuf avec aides.

Vote : à l'unanimité

3 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Dans les communes de 3500 et plus, le maire présente au conseil municipal dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et la gestion de la dette.

La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire et le débat qu'il doit susciter constituent une étape essentielle de la procédure budgétaire de la collectivité. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat au sein du conseil municipal ; il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

La conjoncture générale française, sur le plan économique, financier et législatif fera l'objet de la première partie de ce rapport.

La deuxième partie présentera les principales mesures prévues par le projet de loi de finances 2021 (PLF 2021)

La troisième partie établit les orientations du budget de l'année 2021, tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement à partir des résultats des résultats estimatifs pour le 31/12/2020, pour l'ensemble des budgets de la commune.

En effet, la commune a fait le choix d'avancer son calendrier budgétaire pour l'exercice 2021, ceci afin de débiter la nouvelle année avec un budget primitif qui sera voté au mois de janvier.

1- La conjoncture économique de la France

1.1 - Une économie à l'épreuve de la pandémie de Covid-19

Résiliente en 2019 avec une croissance de 1,5 %, l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020.

Reculant de 5,9 % au premier trimestre 2020, le PIB a chuté de 13,7 % au second trimestre, suite au confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai).

Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure de 4 % à son niveau d'avant crise. La croissance du PIB au troisième trimestre a ainsi atteint 18,2 % sur cette période de trois mois, mais a reculé de 4,3 % en glissement annuel.

L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à un nouveau confinement national le 30 octobre pour une durée de 6 semaines. L'activité économique devrait à nouveau se contracter au dernier trimestre

Toutefois compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au second trimestre, une récession de - 8 % étant attendue au dernier trimestre.

Dans ce contexte incertain quant à la durée du confinement et à la hauteur de la 2ème vague, la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021

1.2- De lourdes conséquences sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant.

Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le second trimestre 2017 du quatrième trimestre 2019.

Cette destruction massive d'emploi ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage tel que mesuré par le Bureau International du Travail (BIT). En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué pendant le confinement, le taux de chômage a nettement diminué au premier semestre passant de 8,1 % au dernier trimestre 2019 à 7,1 % au second trimestre 2020, alors même que la situation sur le marché du travail se détériorait.

L'assouplissement des restrictions durant l'été aura eu raison de cette baisse du chômage en trompe-l'œil. Au troisième trimestre 2020, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9,0 %.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité.

Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021. Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

Cette situation a amené le gouvernement français, à l'instar des pays de la zone euro, à apporter un soutien massif aux ménages, aux entreprises, et aux secteurs d'activités économiques afin de pallier les effets du confinement et d'atténuer ceux de la récession économique

1.3- Soutiens économiques importants financés par emprunt

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le premier confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence.

Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB). Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 Mds €) aura un impact direct sur le solde public : l'impact des mesures de trésorerie (76 Mds €) et de garanties de l'Etat (327,5 Mds €) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe.

Comprenant trois axes : écologie, compétitivité et cohésion, il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Enfin, l'annonce du second confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les programmes mis en place précédemment.

1.4- Un niveau d'inflation maintenu à un faible niveau

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation a fortement baissé, passant de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % en septembre, à son plus bas niveau depuis mai 2016.

Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde.

La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française. Le prix du baril de Brent est en effet passé de 69 dollars fin 2019 à moins de 10 dollars le 21 avril 2020. Depuis il est remonté à 46 dollars avant de repartir à la baisse fin août.

Or, compte tenu des stocks de pétrole élevés et de l'abondance des réserves de l'OPEP par rapport à la croissance de la consommation mondiale, le prix du baril de Brent devrait rester proche de 40 dollars d'ici à décembre et n'atteindre 49 dollars que mi-2021.

Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps : après 1,1 % en 2019, l'inflation française devrait à peine atteindre 0,5 % en moyenne en 2020 et demeurer à 0,6 % en 2021.

1.5- Un niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises

Depuis mars, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises (TPE, PME, ETI), atteignant des niveaux records.

La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés (hors découverts) est ainsi passée de 35 % au premier trimestre 2020 à 72 % au second trimestre.

Ces hausses reflètent le développement des Prêts Garantis par l'État (PGE) accordés aux entreprises à des taux très bas (0,67 % en moyenne), le coût de la ressource des banques n'étant augmenté que de la prime de garantie.

Fin septembre 2020, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1 170 milliards € soit une hausse de 12,4 % en GA.

Sans surprise, ce sont les secteurs de l'hébergement et restauration, le conseil et les services aux entreprises et le transport et entreposage qui ont été les plus demandeurs.

Après avoir ralenti en mars et avril en raison du confinement, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a rebondi entre juillet et septembre, les conditions de financement demeurant toujours favorables

2 – Les grands principes du projet de loi de finances (PLF) 2021 et les principales mesures pour les collectivités territoriales

2.1 Les mesures en faveur des collectivités territoriales et locales

Un Projet de Loi de Finances reflète son temps. La pandémie qui bouleverse 2020 imprime donc fortement sa trace au projet 2021 comme elle a amené une série de lois de finances rectificatives tout au long de l'année.

Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par la crise. L'impact pourrait être de 20 milliards € sur trois ans, à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 milliards € dans le même temps.

La loi de finance 2021 institue différentes mesures pour résorber ce choc et donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance, le grand axe du PLF 2021.

Parallèlement, les mesures prises pour améliorer la compétitivité des entreprises - les acteurs économiques qui ont le plus à souffrir de la crise - ont des effets de bord sur le secteur public territorial : la baisse de 10 milliards € des impôts de production implique une série de mesures de compensation.

Hors crise, les mesures proposées dans le projet sont dans la continuité des lois de finances précédentes : gestion de la fin de la taxe d'habitation (TH), mesures diverses de simplification...

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, le PLF 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. Il en représente 55 %.

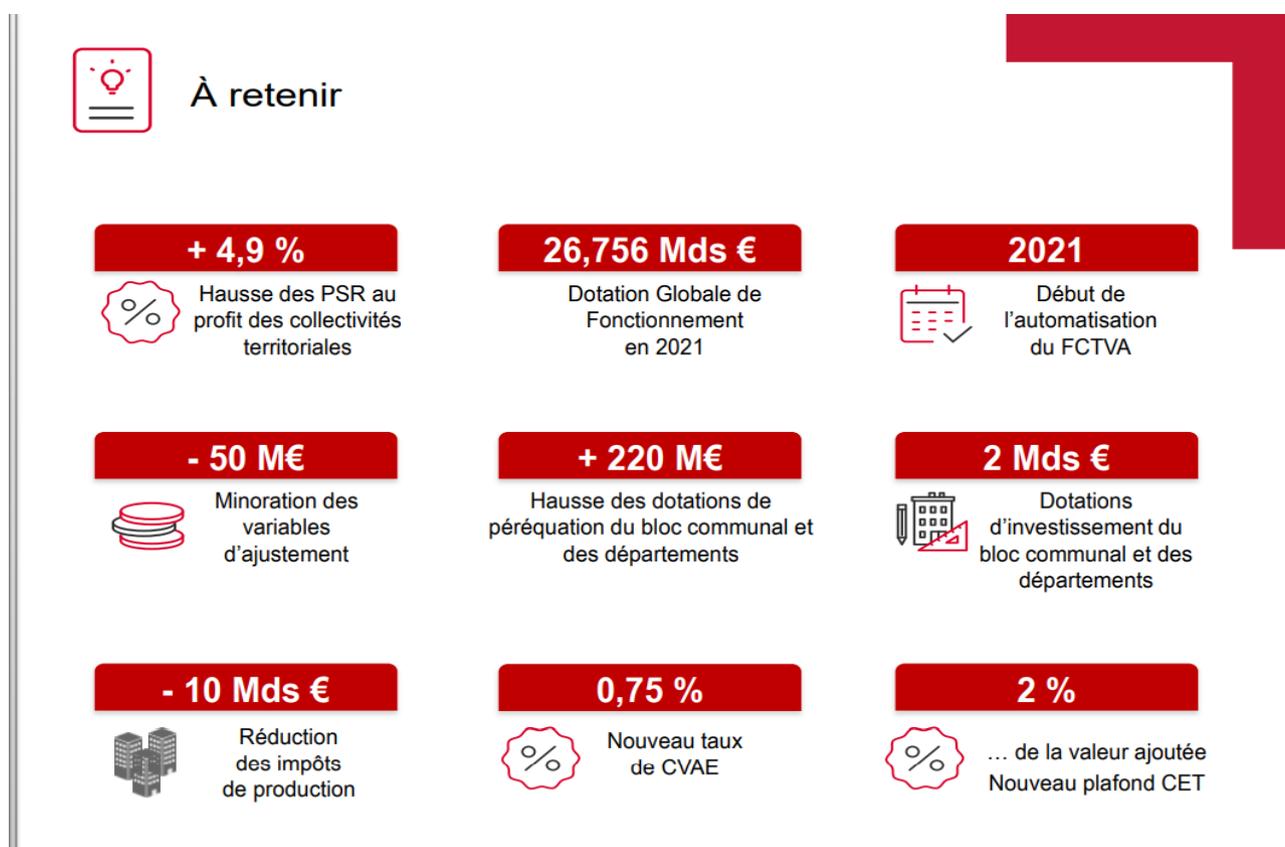
L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le monde de demain autour des grands thèmes de transition énergétique et écologique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

Le Gouvernement annonce un budget de relance pour répondre à la crise liée à l'épidémie de Covid-19. Les objectifs visés sont les suivants :

- Choisir une croissance verte, en améliorant le pouvoir d'achat des Français, en accompagnant la transition écologique des filières ainsi qu'en favorisant les moyens de transports les moins polluants et la préservation de l'environnement ;
- Renforcer la compétitivité des entreprises, notamment en baissant la fiscalité sur la production et en soutenant l'investissement des entreprises ;
- Soutenir l'emploi, par la création d'un dispositif d'activité partielle de longue durée et le développement de la formation

Ce qu'il faut retenir des mesures du PLF 2021

En ce qui concerne les mesures orientées vers les collectivités territoriales, les chiffres à retenir sont les suivants (au plan national) :



2.2 Focus sur le plan de relance en Seine-Maritime

En analysant plus finement les orientations du plan de relance, on constate qu'elles ne visent pas directement les investissements des communes, mais sont plutôt orientées vers les collectivités territoriales de plus grande importance : régions, départements et dans une moindre mesure les EPCI ((cf. Note du préfet de la Seine-Maritime en date du 3 novembre 2020- Territorialisation du plan de relance – actions des collectivités locales)

A l'échelle du département de la Seine-Maritime, les mesures significatives touchant directement les communes sont constituées de

- La dotation supplémentaire de 18.3 millions d'euros pour la Seine-Maritime au titre des exercices 2020 et 2021.

Le Gouvernement met en place également une dotation d'investissement pour la rénovation énergétique de bâtiments des collectivités locales. Ainsi, par dérogation, les préfets pourront

autoriser, sur ces projets, un soutien financier allant au-delà des 80 % habituels du montant du projet. Cette dérogation sera possible pour les collectivités observant une baisse d'épargne brute d'au moins 10 % en 2020 (comparaison des épargnes brutes du 31 octobre 2019 et du 31 octobre 2020)

- La contractualisation avec les collectivités dans le cadre du contrat de plan Etat/Région (CPER)

Enfin, nous attendons des précisions sur les mesures du programme national « les petites villes de demain » visant à revitaliser un millier de villes de moins de 20000 habitants, exerçant des fonctions de centralité et présentant des fragilités manifestes.

3- Les orientations du budget primitif de la commune pour 2021

Rappel de quelques chiffres-clés de la commune

- Population INSEE : 3 764 habitants au 1er janvier 2020 contre 3 799 en 2019
- Population DGF : 3797 habitants
- Potentiel fiscal 4 taxes : 3 981 174
- Potentiel fiscal 4 taxes par habitant : 1048.50
- Effort fiscal : 1.12
- Potentiel financier : 4 164 660
- Potentiel financier par habitant : 1096.82
- *Pour comparaison :*
 - *potentiel fiscal moyen de la strate : 879.57*
 - *potentiel financier moyen de la strate : 960.16*
 - *effort fiscal moyen de la strate : 1.10*
- Longueur de voiries : 29 460 mètres
- Surface des bâtiments communaux : 21 325 m²
- Nombre d'élèves des écoles maternelle et élémentaires : 372 élèves à la rentrée 2020
- Nombre d'agents : 118
 - Commune : 79 (remplacements inclus)
 - CCAS : 39 (remplacements inclus)

3.1 Les perspectives budgétaires pour 2021

Quelques précisions en amont nous semblent nécessaires :

- Avancement du calendrier budgétaire : afin de respecter la règle de l'annualité budgétaire et permettre le vote du budget de la commune et des budgets annexes au début de l'exercice, l'exécutif a fait le choix d'avancer son calendrier budgétaire et de procéder au vote du BP en janvier de l'année d'exercice.

Cette modalité aura pour avantage de connaître assez tôt les orientations budgétaires et va permettre d'anticiper et d'ajuster le rythme et le cycle des dépenses et des recettes. Elle implique également des ajustements en temps réel au fil des versements des dotations et recettes diverses, à travers le vote des BS ou DM

Pour la mandature 2020-2026, la municipalité a défini ses grands axes de travail :

- ✓ Le renforcement de l'attractivité de la commune via une étude globale sur le potentiel de développement urbain intitulée « SNA 2040 ». L'étude aboutira à une programmation de travaux et d'aménagement ayant pour objectif la modernisation architecturale de la ville, la dynamisation des services et leur adaptation aux besoins de la population.
- ✓ La planification pluriannuelle des grands projets d'investissement, à réaliser en conformité avec les objectifs nationaux de développement durable
- ✓ La modernisation et l'aménagement des locaux de l'ancien lycée Pons pour y créer un espace social, sportif et culturel, au cœur de la vie locale
- ✓ Le renforcement de l'offre de soins de premier recours adaptée aux besoins de la population du bassin de vie

- ✓ La simplification et la dématérialisation des procédures et démarches administratives
- ✓ La recherche de moyens supplémentaires auprès des financeurs pour permettre de concrétiser les grands projets de la commune
- ✓ La poursuite des efforts d'économie pour maîtriser les dépenses de fonctionnement

3.1.1 BUDGET PRINCIPAL 2021 - COMMUNE

A - Section Fonctionnement

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2021 sont construites sur la base des réalisations de dépenses et de recettes 2020 et sur l'estimation du résultat.

Estimations du résultat 2020 (fonctionnement)

Le solde estimé de l'excédent de fonctionnement pour la clôture 2020 est de 893 674 euros.

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
BP + DM 2020	5 622 174,40	5 622 174,40
Estimation réalisation au 31/12/20	4 972 601,48	5 866 276,17
Estimation résultats au 31/12/20		893 674,69

Le budget 2021 est élaboré dans un objectif principal de maintien des services proposés à la population tout en préservant leur qualité.

Au moment de la rédaction de ce rapport, nous ne disposons pas encore des comptes de résultats définitifs pour l'exercice 2020. Cependant, à 1 mois de la fin de l'exercice, les tendances sont claires et les recettes et dépenses prévisionnelles de clôture sont connues.

Ce bon niveau d'information permet de tracer et d'estimer les grandes orientations du compte de résultat 2020.

Bien entendu, des dépenses ou recettes imprévues peuvent encore survenir, mais elles ne bouleverseront pas les estimations.

Recettes de fonctionnement 2021

Pour l'année 2021, les orientations du projet de loi de finances indiquent la stabilisation des recettes des communes, notamment la dotation globale de financement et la compensation de la suppression progressive de la taxe d'habitation.

- **Dotation globale de fonctionnement (DGF)**

Après 7 années de baisse continue, la dotation Globale de Fonctionnement sera stabilisée en 2021, dans le cadre d'un soutien de l'état aux communes.

Pour le BP 2021, le montant inscrit sera identique au montant constaté des recettes 2020, soit 177 000 euros.

- **Fiscalité directe locale**

- Taxes foncières et d'habitation*

En 2021, il est prévu d'inscrire au BP de la commune, un montant identique aux prévisions 2020, soit 1 233 000 euros

En effet, les tendances de réalisations à fin octobre confirment la justesse des prévisions.

Effets de la suppression de la taxe d'habitation : Le projet de loi de finances 2021 a confirmé que l'état compenserait la perte de recette due à la suppression de la taxe d'habitation. Compte tenu de la volonté de la commune de maintenir le taux de la taxe d'habitation au cours des derniers exercices, la compensation n'entraînera pas de baisse de recettes pour la commune.

Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : le montant 2020 sera reconduit ce qui représente 230 000 euros.

Ce qu'il faut retenir :

En 2021, le montant prévisionnel de la fiscalité directe complétée du FNGIR, représente le montant de 388 € par habitant - la moyenne nationale est de 430 € par habitant pour les communes de même strate (2018).

- **Tarifs des services municipaux**

Il est proposé une hausse de 2% des tarifs municipaux en 2021.

Cette augmentation est à mettre en lien avec le projet de modernisation des services qui à terme permettra la dématérialisation telles que les démarches en ligne, le paiement dématérialisé....

- **Attribution de compensation intercommunale :**

Pour 2021, la Communauté des Communes de Falaises du Talou (CCFT) a établi à 1 370 800 € le montant prévisionnel de l'attribution de compensation allouée à la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont.

Dépenses de fonctionnement

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a entraîné des dépenses supplémentaires en achats et fournitures, neutralisant ainsi les effets d'autres charges non réalisées et des économies.

Ce type de dépenses pourrait se poursuivre en 2021, ce qui appelle les services à une vigilance accrue sur la maîtrise des consommations et les achats de qualité.

En 2021, la commune poursuivra les efforts d'économie, visant à maîtriser les dépenses de fonctionnement, dans l'objectif de maintenir voire d'augmenter les capacités d'autofinancement pour supporter les charges d'investissement à venir.

Plusieurs axes de travail sont identifiés : achats de fournitures, dépenses d'énergie, de carburants et d'eau. Par ailleurs, les cahiers de charges des contrats et marchés arrivant à terme seront systématiquement révisés afin d'éliminer les prestations coûteuses et sans plus-value, et afin de correspondre aux besoins réels.

- **Charges à caractère général**

Stabilisation des dépenses à hauteur des réalisations et de l'estimation des résultats 2020, soit 1 140 000 €.

Il est important de préciser que l'année 2020 a été marquée par une forte augmentation des achats en fournitures et matériels de protection, nécessaires pour équiper les agents en masques, gels hydroalcoolique..., ainsi que des produits d'entretien onéreux pour respecter les protocoles sanitaires de nettoyage des locaux (bâtiments communaux et équipements sportifs et culturels, écoles...). Le surcote pour ces dépenses en fournitures et produits d'entretien représente près de 25 000 euros en 2020.

- **Charges de personnel :**

Le nombre d'emplois permanents inscrits au tableau est stable et représente 73 emplois (hors emplois aidés). Cependant, les charges de personnel sont en augmentation en 2020. Le principal objectif de l'année 2021 sera de stabiliser les dépenses de personnel, soit un prévisionnel fixé à 2 540 000 euros.

Ce montant tient compte du glissement vieillesse technicité (G.V.T.), de la rémunération des apprentis, des stagiaires, des emplois aidés et des jeunes en services civiques, de l'augmentation du SMIC, du reclassement PPCR, des charges et cotisations vieillesse (CNRACL), de la réglementation en vigueur.

L'année 2021 marque aussi la mise en place du compte-épargne temps pour les agents, avec un provisionnement des jours épargnés. L'estimation des jours épargnés en 2021 est établie à 300 jours (fourchette haute), provisionnés pour une moyenne de 80 euros par jours, soit 24 000 euros par an. Ce montant pourra être révisé les années suivantes en fonction des réalisations constatées en fin 2021.

Enfin, la commune prépare la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences (GPMC). Cette prévision se construit dans la perspective des départs à la retraite pour les 5 prochaines années, et les évolutions des métiers en rapport avec les évolutions technologiques et les besoins émergents de services à la population.

Dans cette perspective, Saint-Nicolas d'Aliermont a commencé à accueillir des apprentis aux ateliers techniques, afin d'anticiper les besoins en recrutements dans ce service. Si cette première expérimentation se révèle positive, elle sera étendue aux autres services où des métiers sont en tension.

Un travail est conduit en parallèle sur le volet remplacement. En effet, il est nécessaire d'anticiper les besoins, de privilégier les remplacements internes tout en veillant aux équilibres de la charge de travail. Le

recours au recrutement d'agents remplaçants intervient uniquement lorsque les possibilités en interne sont épuisées.

- **Les charges de la dette :**

Encours de la dette : 2 956 440.83 au 1^{er} janvier 2021 (3 234 565.31 au 1^{er} janvier 2020)

Ratio par habitant : 785 euros

En une année, la commune s'est désendettée de 278 124 euros, soit moins 8.6%

Le montant du capital remboursé représentera 282 200.85 euros en 2021.

En 2021, la charge financière liée au remboursement des intérêts des emprunts en cours sera de 88 440.25 euros, en baisse en comparaison à 2020 (95 822.29 euros) et à 2019 (102 954 euros). Cette charge représente 23.49 euros par habitant, avec une tendance baissière nette : 27.10 € /hab. en 2020 ; 29.18 € /hab. en 2018, 44.17 € /hab. en 2016 et 49.90 € /hab. en 2014.

La baisse des intérêts des emprunts se poursuit : 17 759 euros en 2021, contre 20 010 en 2020 et 22 130 en 2019.

- **Subventions versées aux associations :**

Le montant des subventions versées aux associations en 2020 représente une dépense de 82 500 €. Ce montant sera identique en 2021.

- **Les participations du budget principal à l'équilibre des budgets annexes**

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) :

En 2021, la participation de la commune sera de 150 000 euros afin de garantir le fonds de roulement. En effet, des charges supplémentaires liées au versement de la prime exceptionnelle ne permettent pas d'avoir le niveau de fonds de roulement nécessaire pour débiter l'année 2021.

Par ailleurs, la contractualisation avec les services départementaux dans le but d'avoir un acompte sur les recettes du SAAD n'a pu être réalisée du fait de la crise sanitaire.

La diminution de la participation de la commune sera revue à la baisse lorsque le contrat d'objectifs et de moyens conclu entre le CCAS et le Département de la Seine-Maritime sera effectif.

D'autre part, la loi grand âge et autonomie attendue depuis 2 ans, sera publiée courant 2021. Ce texte de loi pourra donner de nouvelles perspectives au financement du service d'aide à domicile. Un mode de financement plus favorable (dotation globale annuelle, hausse du tarif horaire...) permettrait d'alléger la charge de subvention qui pèse sur le budget de la commune pour constituer le fonds de roulement de la structure.

En termes de projet, il est prévu de mettre en place la télégestion mobile au service d'aide à domicile. Cet outil de travail permet de doter les aides à domicile d'un terminal téléphonique qui leur permet d'enregistrer via un QR code le temps d'intervention chez les bénéficiaires et de les transmettre directement à la plateforme de gestion du département, d'avoir leur planning et les modifications en temps réel.

La télégestion mobile est un véritable outil de modernisation qui apporte un gain de temps important pour les aides à domicile ainsi que pour l'agent chargé de la gestion des plannings.

Ce temps gagné sera redéployé vers l'amélioration de la qualité du service, le renforcement des visites aux domiciles des bénéficiaires et les formations et supervisions en intra.

Régie de transport :

Le confinement a entraîné une réduction des dépenses de transport, portant un résultat prévisionnel à la hausse pour le budget annexe de la régie de transport.

Il est donc envisagé de baisser de 5 000 euros la participation d'équilibrage pour ce budget, soit un montant de 35 000 euros en 2021.

B- Section Investissement

Les tendances estimatives du résultat 2020

Le solde estimé de l'excédent d'investissement pour le 31/12/20 est de 197 051 euros.

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
BP + DM 2020	2 577 322.85	2 577 322.85
Estimation réalisation au 31/12/20	2 398 620.42	2 595 672.13
Estimation résultats au 31/12/20		197 051.71

Recettes d'investissement 2021

Le montant estimé du résultat de l'exercice 2020 est donné à titre indicatif dans le présent rapport. Il sera inscrit au budget primitif lorsque le compte administratif 2020 sera validé.

Toutefois, est possible de prendre en compte des recettes d'investissement, avec des montants significatifs. Elles vont permettre de présenter un budget à l'équilibre et de procéder en cours d'exercice 2021 aux ajustements.

- Amortissement des investissements : montant estimé à 420 000 euros
- Taxe d'aménagement : 15 000 euros
- FCTVA (en lien avec les dépenses d'investissement 2019) : 309 000 euros

Ces recettes seront donc inscrites au budget primitif 2021.

• La dette :

Avec un encours de la dette de 2 956 440.83 euros, soit 785 euros par habitant, la capacité de désendettement de la commune est inférieure à 6 ans, bien en -deçà du plafond de 12 ans fixé par l'état.

Les annuités de remboursement 2021 (capital plus intérêts) s'élèvent à 370 640 € soit une annuité de la dette par habitant de 98.50 €, au niveau de la moyenne nationale des communes de même strate de référence qui s'établit à 100 €/hab.

Pour rappel, la commune s'est désendettée de 8.6%, soit de 278 124 euros en 2020. En 2021, le capital remboursé (désendettement) représentera 282 200.85 euros.

Par ailleurs, la commune cautionne 284 119.44 d'annuité liés aux emprunts garantis.

• Dépenses d'investissements :

En début d'exercice, il convient d'inscrire au budget certaines dépenses à réaliser en tout début d'exercice et qu'il est impératif de provisionner :

- Dépenses imprévues : 5 000 euros
- Amortissement des subventions : 6 269 euros
- Remboursement du capital des emprunts : 282 201 euros

• Les projets d'investissement 2021

Au moment de la rédaction du présent rapport, le montant disponible en l'état des estimations pour les investissements est de 400 000 euros.

Le programme de nouveaux projets d'investissement pour 2021 comprend notamment :

- Les premières phases du programme d'aménagement de l'ancien lycée Pons
- L'aménagement du parvis du parking du collège Monet
- Les travaux d'entretien de la voirie
- Les études préalables en amont des grands projets de travaux d'investissement, dans le cadre de la priorisation et du plan d'investissement pluriannuel de la commune
- Les acquisitions de matériel : informatique, équipement des services, véhicules, divers matériels de signalisation et de sécurité...
- L'accompagnement des bailleurs sociaux pour des projets de construction de logements et de structures d'habitats inclusifs ou partagés
- Le rachat de bien immobilier à l'EPFN

LES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE

• BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

Les budgets Eau et Assainissement sont des budgets de services publics industriels et commerciaux (Art. L 2224-11 du C.G.C.T.) , exploités en affermage par VEOLIA EAU jusqu'au 30/06/2026.

Conformément au code général des collectivités territoriales, ces budgets doivent être établis en hors taxe, assujettis à la TVA et équilibrés en dépenses et en recettes.

Une partie des recettes proviennent d'aides et subventions de l'Agence de l'Eau et du Département de la Seine-Maritime.

Les résultats estimatifs de la clôture de l'exercice 2020 laissent prévoir un résultat cumulé de **589 000 €** pour le budget Eau et de **306 000 €** pour le budget Assainissement. Ces estimations intègrent les restes à réaliser estimés à 369 000 euros pour le budget eau et de 128 000 euros pour le budget d'assainissement.

Les investissements prévus pour 2021 concernent :

- Les opérations visant à la protection du captage d'eau de Saint Laurent
- Les études préalables aux travaux sur les réseaux d'assainissement (quartier du Bel Air, secteur Vaillancourt/Hennion)
- La suite des études préalables pour définir le schéma directeur d'assainissement
- Les travaux sur les réseaux d'assainissement et sur les réseaux d'eaux potables

L'encours de dette du budget assainissement au 31/12/2020 est de **401 526 €** constitué par trois emprunts à taux zéro réalisés auprès de l'Agence de l'Eau.

L'annuité à rembourser en 2021 est de **37 155 €** (capital uniquement).

L'encours de dette du budget Eau au 31/12/2020 est de **41 580 €**, constitué par un emprunt à taux zéro réalisé auprès de l'Agence de l'Eau.

L'annuité à rembourser en 2021 est de **3 198 €** (capital uniquement).

• BUDGET REGIE DE TRANSPORT

Les dépenses de fonctionnement couvrent les frais inhérents à l'entretien des bus scolaires et les charges de personnel et seront à peu près stables.

Elles sont financées par l'excédent de fonctionnement plus une participation communale.

L'excédent de fonctionnement 2020 est estimé à 22 000 euros en légère hausse par rapport à l'année 2019.

Cependant, si une participation pour équilibrer le budget Régie de Transport provenant du budget principal est toujours nécessaire, elle sera légèrement réduite et portée à 35 000 euros en 2021.

• BUDGET C.C.A.S. et SAAD

Les estimations de résultats des budgets CCAS et SAAD laissent prévoir un résultat 2020 de 144 000 euros. Ce résultat est en baisse par rapport à 2019.

Il est dû principalement aux dépenses liées à la crise sanitaire : achats d'équipements de protection, nécessité de recruter des agents pour remplacer les auxiliaires de vie placés en autorisation spéciale d'absence.

Par ailleurs, le CCAS a versé une prime exceptionnelle COVID aux aides à domicile qui ont travaillé pendant le premier confinement.

Sur le volet social, le CCAS en partenariat avec le centre social ont été au cœur des actions de soutien et d'aide à la population pendant les deux confinements liés à la crise sanitaire.

Les structures ont innové dans leurs activités de soutien et ont développé de nouvelles formes de solidarité, en anticipant et évitant les situations de grande détresse sociale : appels téléphoniques aux aînés, accompagnements pour les courses et rendez-vous médicaux, visites au domicile, confection et distribution

de masques, bons cadeaux aux aînés, animation jeunesse, ALSH pour les enfants des professionnels prioritaires, épicerie sociale ...

Ces actions sont renouvelées à l'automne 2020 lors du second confinement.

En 2021, il est prévu de porter la subvention de la Ville à 150 000 euros.

Outre la nécessité de conserver un fonds de roulement correspondant à 2 mois d'activité pour le service d'aide à domicile (SAAD), cette augmentation exceptionnelle est due au cumul de plusieurs facteurs survenus en 2020 :

- L'augmentation des délais de paiement des principaux financeurs (département et caisse de retraite) à deux mois minima après service fait
- L'augmentation des délais de paiement des bénéficiaires : la facturation intervient après service fait, en fin de mois. Les bénéficiaires règlent leur facture ensuite. Du fait des confinements de 2020, l'encaissement a été fortement décalé.
- La mise en place de primes exceptionnelles versées aux auxiliaires de vie a entamé les crédits disponibles, en attendant les encaissements.

Ces facteurs entretiennent un décalage permanent de deux mois entre le décaissement des dépenses essentiellement liées au paiement des rémunérations, et l'encaissement des recettes d'activité.

En 2021, les principaux projets concernent :

- La mise en place de la télégestion mobile pour automatiser la gestion des plannings et des interventions chez les bénéficiaires. Ce projet d'un coût global de 27 000 euros comprend une dépense de fonctionnement de 12 000 euros pour la mise en place, et un investissement de 15 000 euros. Une demande de subvention au département sera faite pour soutenir cet investissement
- La contractualisation avec le département, pour les activités APA et PCH, en vue de la mise en place d'un acompte mensuel, qui permettrait de dépasser les tensions de trésorerie et de diminuer progressivement la subvention de la ville (projet 2020 reporté en 2021). Cette contractualisation permettrait aussi de mettre en place des projets en vue d'améliorer la qualité du service et la qualité de vie au travail des agents (accompagnements à la formation, à la mobilité...)
- La recherche de financement à travers les réponses aux appels à projets et appels à candidature des financeurs.

CONCLUSION

Si l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire à laquelle nous n'étions pas préparés, la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont, à travers la volonté des élus et la réactivité de ses agents communaux, a su innover et s'adapter pour apporter des services et des solutions de qualité à la population.

Des leçons ont été tirées, et ont révélé des marges de progression et d'amélioration pour tous.

La présentation des orientations budgétaires pour 2021 constitue la première marche vers ce travail d'amélioration.

Il fixe le cap et définit les principes d'allocation des ressources pour les projets.

La présentation du budget primitif en janvier en constitue la seconde marche. Les services pourront dès lors mettre en œuvre les projets définis dans les orientations qui auront été validées.

A partir de mars et pour les mois suivants, il s'agit de finaliser et consolider les résultats de l'exercice 2020 par la production du compte administratif.

Les budgets supplémentaires et les décisions modificatives interviendront en cours d'année pour ajuster encore mieux les moyens disponibles.

Commentaires :

M. Couaillet s'interroge sur l'opportunité d'augmenter les tarifs municipaux de 2% compte tenu du contexte et demande si cette augmentation a été évaluée en terme de recettes pour la commune.

M. Beaucamp précise qu'il s'agit d'une augmentation très minime au final et que la logique de construction du budget vise à prévoir l'avenir qui risque encore d'être complexe pour la collectivité ; il rappelle que prudence et prévoyance sont les maîtres mots de cette décision.

M. Couaillet revient sur l'année de référence 2014, année difficile pour la collectivité avec des finances mauvaises et un rappel à l'ordre des services de l'Etat ; pourquoi utiliser cette année en référence car il rappelle que cela a été le début d'une reprise en main imposée par l'Etat ?

Il souligne le fait que désormais le budget est sain.

Enfin, il félicite le non recours à l'emprunt depuis plusieurs années tout en soulignant le fait que l'emprunt sera probablement nécessaire pour les projets à venir car la commune doit continuer à envisager l'avenir.

M. Beaucamp souligne que si le budget est sain et rétabli c'est grâce à l'effort mené par les équipes municipales. Il rappelle que 2014 était une année de réforme des dotations de l'Etat où la situation des collectivités pouvait devenir très tendue ; d'où l'intervention et les alertes de l'Etat.

M. Couaillet souligne la part importante des frais de personnels dans le budget ; même s'il précise qu'il faut relativiser car ce personnel est garant de la qualité de services aux habitants. Cependant, il insiste sur le fait que ce doit être un point de vigilance car l'évolution de carrière amènera une augmentation naturelle du coût. Il interroge M. Beaucamp sur la réorganisation de certains services ? Quid de la mutualisation d'agents avec des communes voisines ? Avec la CCFT ? Il suggère que la commune aille vers les autres et n'attendent pas forcément d'être sollicité.

M. Beaucamp rappelle que la gestion de la masse salariale est une préoccupation quotidienne et précise que sans le personnel du CCAS, la part salariale représente 30% du budget de fonctionnement, soit des taux très cohérents. Mme Lefebvre précise qu'un travail de fonds est en cours avec notamment la mise en place de la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences).

Quant à la mutualisation, la CCFT est à priori l'interlocuteur privilégié pour ce type de sujet ; nous attendons qu'ils y travaillent précise Mme Lefebvre.

Quant à la mutualisation avec les autres communes, des propositions ont été faites par Saint Nicolas ; il faut peut-être laisser murir nos propositions. La CCFT a évoqué ce matin encore le fait que l'équipe venait d'arriver et qu'il leur fallait un peu de temps pour avancer.

Mme Lefebvre revient sur le choix de l'année de référence. 2014 était le début du mandat précédent, d'où ce choix, mais il aurait été possible de partir plus loin encore sur des situations qui étaient encore plus fragiles. Les baisses des participations de l'Etat ont été colossales et pour autant la commune a été capable de les absorber sans pour autant augmenter la pression fiscale. L'avenir est encore très incertain, il faut rester vigilant précise-t-elle.

Sur l'augmentation du prix des services, Mme Lefebvre rappelle pour que pour la strate de commune à laquelle appartient SNA, le niveau de service est très bon. Or, maintenir un tel niveau de service et la qualité attenante, ne peut se faire à coût constant.

Pour autant, elle précise que la commune accompagne au quotidien les habitants avec le centre social et l'épicerie qui a accueilli pendant le confinement un grand nombre de personnes et de personnes nouvelles.

Mme Lefebvre rappelle que la capacité de désendettement de la commune n'est que de 6 ans contre 10 ans pour la plupart des communes et alors que l'équipe municipale continue à agir car c'est nécessaire pour l'attractivité de la ville.

Mme Lefebvre revient sur le débat en commission finance sur l'opportunité d'emprunter aujourd'hui pour financer les futurs projets. Elle souligne le caractère très constructif de la discussion y compris avec les membres du groupe minoritaire.

M. Beaucamp souligne également l'intelligence des débats menés avec la liste minoritaire depuis le début du mandat ; cela laisse augurer des projets constructifs pour les années à venir précise-t-il.

M. Couaillet intervient enfin pour suggérer de travailler les hypothèses budgétaires en envisageant la disparition complète des aides de l'Etat sur le fonctionnement courant afin ainsi de se préparer au pire.

M. Winter demande à quoi correspondent les projets de rachat à l'EPF. Il demande s'il s'agit de provisions pour des opportunités à venir ou s'il y a déjà des projets identifiés.

Mme Lefebvre lui répond qu'il s'agit du lycée Pons où l'EPF porte encore un bâtiment pour le compte de la commune. Elle précise ensuite le rôle et l'action de l'EPF auprès des communes. Elle précise que c'est un porteur de foncier sur des projets non encore aboutis des communes (le meilleur exemple a été le portage de la friche Bayard) et un partenaire pour l'ingénierie des projets des communes.

A l'unanimité, l'ensemble des élus prend acte de la tenue de ce débat.

4 – MUSEE DE L'HORLOGERIE – PROJET NUMERIQUE 2021 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DÉPARTEMENT DE SEINE-MARITIME

Afin de poursuivre le développement de son projet « click to clock », le Musée de l'Horlogerie de Saint Nicolas d'Aliermont envisage de nouveaux investissements en matière d'équipements et de services numériques en 2021 :

- refonte de son site internet,
- création d'une visite virtuelle de l'établissement,
- renouvellement de l'adhésion à son système d'audioguide,
- enregistrement d'une visite en allemand
- achats d'équipements

Le coût prévisionnel de cet investissement est évalué à 15 700 euros et sera inscrit au budget primitif 2021. Considérant la possibilité de l'octroi par le Département de Seine Maritime d'une aide au titre de l'appel à projets "promotion touristique" et "outils numériques de médiation touristique", la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont souhaite solliciter une aide financière qui pourrait s'élever à hauteur de 40% de ce budget prévisionnel.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Considérant l'avis de la Commission Culture en date du 04/12/2020 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- valider le projet « click to clock » d'équipement numérique 2021 du Musée de l'Horlogerie, pour un montant de 15 700 € T.T.C. qui sera inscrit au budget 2021.
- autoriser Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de Seine Maritime au titre de l'appel à projets "promotion touristique" et "outils numériques de médiation touristique", et auprès de tout autre financeur potentiel en vue de la réalisation de ce projet d'investissement.
- autoriser Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- dire que le DGS assure pour sa part le suivi et la mise en œuvre de ce projet numérique

Commentaires :

Mme Bouclon demande quelle est la proportion d'allemand qui visite le musée car cela peut sembler curieux de développer la visite dans cette langue.

Mme Fleury s'engage à lui apporter la réponse rapidement mais précise que le service a envisagé cette action sur la base d'éléments factuels d'autant que cette visite existe déjà en anglais et en néerlandais.

Vote : à l'unanimité

5 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION GLOBE TRAILEURS 76

L'association Globe traileurs76 a organisé une collecte de déchets dans la forêt d'Arques afin de sensibiliser la population le 11 octobre dernier.

Dans le cadre de cette action et compte tenu de la proximité géographique avec la commune, l'association a sollicité la prise en charge d'une partie des frais.

De la même manière la commune d'Arques-la-Bataille a participé au pot de l'amitié proposé à l'issue de la collecte.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de participer à cette action en prenant en charge par le biais d'une subvention exceptionnelle la « collation » offerte aux participants au départ de l'évènement soit un montant de 136 €.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Considérant l'avis de la Commission Culture en date du 04/12/2020 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Valider la proposition d'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Globe traileurs76 pour un montant de 136 €.
- Autoriser Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer tout document et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Autoriser Madame le Maire à prendre toute décision qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération.
- Dire que le DGS assure pour sa part le suivi et le versement de cette subvention.
- Dire que le montant de la subvention sera imputée sur les crédits budgétaires 2020 (c/ 6574)

Commentaires :

Mme Fleury précise que 900 kg de déchets ont été ramassés.

M. Petit intervient pour préciser que l'ONF ne s'occupe pas du ramassage des poubelles sur les sites de la forêt.

Mme Lefebvre explique que le ramassage des déchets sur la forêt relève de la compétence de l'agglomération Dieppe Maritime ; des rencontres ont été organisées, un aboutissement constructif devrait pouvoir être trouvé prochainement.

Mme Lefebvre souligne qu'il est probable que des discussions seront engagées dans les prochaines années pour discuter de la gestion de ce massif forestier car les habitants de Saint Nicolas en bénéficient largement.

M. Couailliet demande s'il ne faudrait pas plus accompagner les associations ou écoles de notre territoire qui agissent dans ce sens et peut-être envisager un bonus pour celles qui s'engagent en faveur de l'environnement.

Mme Lefebvre lui rappelle que les associations de la ville sont déjà bien aidées chaque année à travers les subventions au fonctionnement

Vote : à l'unanimité

6 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'HARMONIE MUNICIPALE ET L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE :

L'école de musique municipale et l'association Harmonie municipale fonctionnent depuis de nombreuses années en étroite collaboration et sont liées historiquement.

Leurs objectifs sont communs : enseigner la musique par la pratique orchestrale, rendre accessible l'apprentissage de la musique au plus grand nombre et favoriser les liens intergénérationnels.

Cependant, il est apparu important de définir précisément le fonctionnement, les modalités et les objectifs de cette collaboration.

Une convention a donc été établie et soumise à l'assemblée générale de l'association le 27 novembre dernier.

Ce partenariat a vocation à :

- renforcer le lien entre les 2 entités dans un but de diffusion et de promotion, de la musique auprès de la population
- monter en compétence les répétitions de l'orchestre et stabiliser la situation du (ou des) professionnel(s) mobilisé(s) pour accompagner l'orchestre
- permettre de développer l'intergénérationnel au sein de l'orchestre et participer au renouvellement des musiciens
- permettre la pratique en orchestre pour les élèves de l'école de musique

Le projet de convention est joint en annexe.

Madame le Maire propose que cette convention soit conclue pour une durée de 1 an renouvelable par décision expresse et propose qu'un bilan de ce partenariat soit prévu qui conditionnera le renouvellement de la convention.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Considérant l'avis de la Commission Culture en date du 04/12/2020 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Valider la proposition de convention de partenariat avec l'association Harmonie Municipale.
- Autoriser Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer cette convention, les éventuels avenants ou renouvellement, ainsi que tout document et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Autoriser Madame le Maire à prendre toute décision qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération.
- Dire que le DGS assure pour sa part la mise en œuvre et le suivi de cette convention.

**Annexe n°3 à la note de synthèse : Convention de partenariat entre la Commune et
L'Harmonie Municipale de Saint-Nicolas d'Aliermont**

Commentaires :

Mme Lefebvre insiste sur le fait que cette demande de rapprochement vient de l'harmonie et que ce projet a été validé à l'unanimité lors de leur dernière assemblée générale. Elle précise que l'association harmonie continuera à exister.

Vote : à l'unanimité

La séance est levée à 20h07

ANNEXE 1 – Tableau des emplois communaux

COMMUNE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT					
TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX					
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020					
Filière	GRADE	CA	Effect	FONCTION/ SERVICE	TC ou TN
ADMIN	<i>Emploi fonctionnel</i>	<i>E.F.</i>	1	<i>Directeur Général des Services</i>	TC
ADMIN	Attaché	A	1	Cabinet	TC
ADMIN	Attaché principal	A	1	Responsable Finances et Personnel	TC
ADMIN	Adjoint administratif ppal c1	C	3	Services administratifs	TC
ADMIN	Adjoint administratif ppal c2	C	2	Services administratifs	TC
ADMIN	Adjoint administratif	C	2	Services administratifs	TC
ADMIN	Attaché	A	1	Direction Centre Social	TC
ADMIN	Rédacteur	B	1	Animation Centre Social	TC
ADMIN	Adjoint administratif ppal c2	C	1	Accueil Centre Social	TC
ANIM	Adjoint d'animation ppal c2	C	1	Animation Centre Social	TC
ANIM	Adjoint d'animation	C	1	Animation Centre Social	TC
ANIM	Adjoint d'animation ppal c2	C	2	Centres de loisirs - Périscolaire	TNC 20h00
ANIM	Adjoint d'animation	C	1	Coordination Animation Jeunesse	TC
ANIM	Adjoint d'animation	C	3	Centres de loisirs - Périscolaire	TC
SOCIAL	Infirmière territoriale	A	1	Responsable structure Multi-accueils	TC
SOCIAL	Educateur jeunes enfants	A	1	Responsable adjointe Multi-accueils	TC
SOCIAL	Auxiliaire de puériculture ppal c2	C	1	Structure multi-accueils	TC
SOCIAL	Auxiliaire de puériculture ppal c2	C	1	Structure multi-accueils	TNC 28h00
SOCIAL	ATSEM principal c2	C	2	Structure multi-accueils	TC
SOCIAL	ATSEM principal c2	C	1	Structure multi-accueils	TNC 31h00
SOCIAL	ATSEM principal c2	C	1	Structure multi-accueils	TNC 28h00
SOCIAL	ATSEM principal c1	C	2	Ecole maternelle	TC
SOCIAL	ATSEM principal c2	C	1	Ecole maternelle	TC
SOCIAL	ATSEM principal c2	C	1	Ecole maternelle + Cantine	TC
SOCIAL	ATSEM principal c2	C	1	Ecole maternelle	TNC 26h30
TECH	Technicien principal c1	B	1	Responsable Services Techniques	TC
TECH	Technicien	B	2	Services Techniques	TC
TECH	Adjoint technique principal c1	C	5	Services techniques	TC
TECH	Adjoint technique principal c1	C	2	Services techniques/ Transport	TC
TECH	Adjoint technique principal c2	C	5	Services techniques	TC
TECH	Adjoint technique principal c2	C	1	Services techniques/ Sports	TC
TECH	Adjoint technique	C	1	Services techniques	TC
TECH	Adjoint technique principal c2	C	1	Entretien locaux+ Cantine	TC
TECH	Adjoint technique principal c1	C	1	Ecole / Divers+ Cantine	TNC 31h00
TECH	Adjoint technique principal c2	C	2	Ecole / Divers+ Cantine	TC
TECH	Adjoint technique principal c2	C	1	Entretien locaux+ Cantine	TNC 18h45
TECH	Adjoint technique principal c2	C	1	Ecole / Divers+ Cantine	TNC 26h30
TECH	Adjoint technique principal c2	C	1	Ecole / Entretien locaux	TNC 31h00
TECH	Adjoint technique	C	1	Ecole / Entretien locaux	TNC 26h00
CULT	Assistant de conservation ppal c2	B	1	Responsable Musée	TC
CULT	Assistant conservation patrimoine	B	1	Médiateur culturel - Musée	TC
CULT	Adjoint du patrimoine	C	1	Accueil - Musée	TC
CULT	Adjoint du patrimoine ppal c2	C	1	Musée - Culture	TNC 28h00
CULT	Assistant Enseigne. Art. ppal c1	B	1	Ecole de musique (direction & flûte)	TC
CULT	Assistant Enseigne. Art. ppal c1	B	1	Ecole de musique (percussions)	TNC 12h00
CULT	Assistant Enseigne. Art. ppal c1	B	1	Ecole de musique (trompette)	TNC 4h00
CULT	Assistant Enseigne. Art. ppal c1	B	1	Ecole de musique (hautbois)	TNC 7h00
CULT	Assistant Enseigne. Art. ppal c1	B	1	Ecole de musique (clarinette)	TNC 5h00
CULT	Assistant Enseignement Art.	B	1	Ecole musique (codirection & trompette)	TC
CULT	Assistant Enseignement Art.	B	1	Ecole de musique (piano)	TNC
CULT	Assistant Enseignement Art.	B	1	Ecole de musique (chorale)	TNC
CULT	Assistant Enseignement Art.	B	1	Ecole de musique (solfège)	TNC
CULT	Assistant Enseignement Art.	B	1	Ecole de musique (trombone)	TNC
CULT	Assistant Enseignement Art.	B	1	Ecole de musique (saxophone)	TNC
TECH	Emplois Aïdés par l'Etat		2	Service Technique	TNC 20h00
ANIM	Emploi Aïdé - P.E.C.		1	Médiateur numérique Centre Social	TNC 20h00